

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 02 septembre 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents: MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, MATHERON Christophe, ARNOUX Frédéric.

Absents excusés : DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à EYMEOUD Chantal, TETENOIRE Michèle donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, COULOUMY Christian donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MAILLARD Laurent donne pouvoir à GAMBAUDO Georges, BERENGUEL Victor donne pouvoir à RAIZER Bernard.

Absents représentés : BOSQ Gustave, représenté par le 1^{er} adjoint MATHERON Christophe, PARIS Bruno représenté par le 1^{er} adjoint ARNOUX Frédéric.

Absente excusée : ZAPATERIA Béatrice.

Absents : GOURLAIN Mireille, METTAVANT Colette, MARROU Jehanne, VOLLAIRE Pierre, MONTABONE Michel.

RAPPORT N° 2025/210 : Aménagement des locaux administratifs de la CCSP – Marchés de travaux : Lot 10 -Avenant n°01

Vu l'article R2194-8 du code de la commande publique,

Vu la délibération du 8 octobre 2024 (rapport 2024/231) concernant l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement des locaux administratifs de la CCSP,

Vu l'avis favorable de la commission de marché du 11 septembre 2025,

Considérant qu'il est apparu nécessaire de rendre étanche le sol de la future sous-station afin qu'en cas de fuite d'eau de chauffage (notamment en cas de rupture de canalisation),

Considérant que l'entreprise SCARA & CIE titulaire du Lot 10 « Electricité-Courants forts et faibles » a proposé un devis de 7 309.54 €.HT pour la réalisation de ces travaux soit 4.8 % de plus-value,

Considérant qu'il s'agit d'une modification non substantielle ;

Stéphane SCARAFAGIO, par l'intermédiaire du pouvoir donnée à Chantal EYMEOUD ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **DE VALIDER** l'avenant n°01 au marché CCSP202421 joint à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses afférentes ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits



La Présidente,

Chantal EYMEOUD